

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 8 août 2022  
à 19h00.

**Sont présents:** Mme Guylaine Aubin, mairesse  
M. Luc Harvey, directeur général/greffier-trésorier  
Mme Guylaine Lemelin, conseillère  
M. Jocelyn Lehouillier, conseiller  
Mme Sylvie Leblond, conseillère

**Sont absents :** M. Yves Béchard, conseiller  
M. René Roy, conseiller  
M. Gaston Fortier, conseiller

- 
1. Ouverture de la séance;
  2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
  3. Résultats de l'ouverture des soumissions pour l'aménagement d'un dépôt des neiges usées sur la rue de la Montagne;
  4. Résultats de l'ouverture des soumissions pour l'augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées;
  5. Levée de la séance.

- 
1. Ouverture de la séance

À 19 h, Mme la mairesse Guylaine Aubin ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

209-2022

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**3. Résultats de l'ouverture des soumissions pour l'aménagement d'un dépôt des neiges usées sur la rue de la Montagne**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a procédé par appel d'offres public par le biais du système du SEAO et selon les exigences du Code municipal pour l'aménagement d'un dépôt des neiges usées sur la rue de la Montagne, selon les spécifications du cahier des charges;

**CONSIDÉRANT** que suite à la recommandation de l'ingénieur-conseil M. Jayson Adam, ingénieur de la firme GBI en date du 7 juillet 2022, celui-ci informe la municipalité que le soumissionnaire, l'entreprise « Gilles Audet Excavation », est conforme aux conditions du cahier des charges ;

**CONSIDÉRANT** que six offres ont été reçues, soit :

Gilles Audet Excavation	574 711,47 \$ taxes incl.
Conrad Giroux inc.	590 950,80 \$ taxes incl.
Excavation Yvan Chouinard	602 710,45 \$ taxes incl.
Les Excavations Lafontaine inc.	715 558,41 \$ taxes incl.
Excavation Jos Pelletier	736 902,40 \$ taxes incl.
Allen Entrepreneur Général inc.	758 835,00\$ taxes incl.

210-2022

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire jugé conforme, l'entreprise « Gilles Audet Excavation » au montant de 574 711,47 \$, taxes incluses, et le tout conformément aux exigences du cahier des charges.

**QUE** la dépense soit défrayée à même le règlement d'emprunt numéro 2022-725.

**4. Résultats de l'ouverture des soumissions pour l'augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a procédé par appel d'offres public par le biais du système du SEAO et selon les exigences du Code municipal pour l'augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées, selon les spécifications du cahier des charges;

**CONSIDÉRANT** que suite à la recommandation de l'ingénieur-conseil M. Marc-Antoine Lebel, ingénieur de la firme WSP en date du 12 juillet 2022, celui-ci informe la municipalité que le soumissionnaire, l'entreprise « Allen Entrepreneur Général inc. », est conforme aux conditions du cahier des charges ;

**CONSIDÉRANT** que trois offres ont été reçues, soit :

Allen Entrepreneur Général inc.	1 622 300,00 \$ taxes incl.
Les Excavations Lafontaine inc.	1 668 622,98 \$ taxes incl.
Construction Deric inc.	1 944 902,15 \$ taxes incl.

211-2022 Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire jugé conforme, l'entreprise « Allen Entrepreneur Général inc. » au montant de 1 622 300,00 \$, taxes incluses, et le tout conformément aux exigences du cahier des charges.

**QUE** la dépense soit défrayée à même le règlement d'emprunt numéro 2022-716.

##### **5. Levée de la séance**

212-2022 Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents que l'assemblée soit levée.

**Luc Harvey**

**Directeur général/greffier-trésorier**

**Guylaine Aubin, mairesse**

Je, Guylaine Aubin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.